

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 711**

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **2 octobre 2023**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 711** modifiant le *Règlement numéro 260 relatif à la démolition d'immeubles*.

Ce règlement est entré en vigueur le 25 octobre 2023, date de l'émission du certificat de conformité de la MRC des Maskoutains. Toute personne intéressée peut le consulter au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 7 novembre 2023.



Crystel Poirier, L.L.L., OMA  
Greffière